

## **COMITÉ D'ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE**

Après plus de deux années d'intenses activités, le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC) voit ses efforts couronnés de succès. Au moment d'écrire ces lignes, le ministre du Développement des ressources humaines, l'honorable Douglas Young, s'apprêtait à donner son accord pour la mise sur pied du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne (DRHFC). La mise sur pied de ce comité était l'une des principales recommandations du plan directeur que le CARHFC remettait en août 1995 au ministre du Développement des ressources humaines de l'époque, l'honorable Lloyd Axworthy.

Rappelons que le plan directeur contient 55 recommandations précédées d'une analyse statistique et socio-économique des principales régions francophones au pays. Il propose également un modèle en matière de développement économique local et d'adaptation de la main-d'oeuvre au profit de la francophonie canadienne.

Le Comité national (DRHFC) aurait comme principal mandat d'orienter les politiques, les programmes et les services du ministère DRH pour favoriser le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Le Comité national (DRHFC) pourra conseiller le ministère en ce qui a trait aux nouveaux programmes, politiques et services à conceptualiser pour répondre aux besoins en formation professionnelle de nos communautés. Il simplifiera l'échange d'information, la liaison entre les groupes communautaires et les ministères, les agences et autres partenaires associés au développement des ressources humaines et au développement économique.

Le Comité national (DRHFC) sera composé d'un nombre égal (jusqu'à un maximum de 12 membres) des représentantes et des représentants des communautés, de fonctionnaires des ministères à vocation économique, chapeauté par le ministère du Développement des ressources humaines. Le comité sera redevable de ses actions au ministre du DRH.

L'entente prévoit aussi la mise en place d'un système permettant de rendre compte des activités du ministère du DRH. Ce système favoriserait une meilleure saisie des données pour pouvoir éventuellement évaluer ce qui devrait être dépensé en fonction des besoins, ce qui a réellement été dépensé et l'impact sur le développement des ressources humaines et le développement économique de nos communautés.

L'ensemble de la proposition repose sur un principe fondamental aux yeux des membres du CARHFC : les décisions concernant le développement économique et celui des ressources humaines devront être prises localement. Ce principe fondamental a été reconnu par le ministère du DRH puisqu'il partage la vision du CARHFC quant à l'importance de considérer le leadership local et régional essentiel dans l'élaboration de nouvelles stratégies de développement des ressources humaines, tout en favorisant le développement des communautés.

Pour le président du CARHFC, M. Guy Matte, l'annonce attendue du ministre Young est sans contredit un événement majeur qui va marquer l'histoire récente de la francophonie canadienne. «À l'heure où le gouvernement fédéral s'engage à déléguer de plus en plus de pouvoirs aux provinces en matière de formation professionnelle, il était impératif que l'on assure que cette dévolution soit faite dans le respect de l'engagement énoncé à l'article 41 de la Loi sur les langues officielles», de déclarer le président du CARHFC.

La FCFA du Canada et le Conseil canadien de la coopération seront les signataires de l'entente. On leur a demandé de s'entendre sur le choix de la représentation de la partie communautaire. Dès que les représentantes et les représentants des deux parties auront été choisis, le Comité national du développement des ressources humaines de la francophonie canadienne pourra débiter officiellement ses activités et se doter d'un secrétariat pour mieux s'acquitter de son mandat.

Le CARHFC a été initié conjointement par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et par le Conseil canadien de la coopération. Ce Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) s'est penché, depuis novembre 1993, sur la problématique de la formation professionnelle au sein des communautés francophones et acadiennes. Ses travaux ont été facilités grâce au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie du ministère du Développement des ressources humaines du Canada.

C'est ainsi que le ministère du Développement des ressources humaines, au nom du gouvernement du Canada, entend s'acquitter de ses responsabilités en vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles sur toute question relevant de son ministère. Concrètement, cela pourrait signifier que le ministère du Développement des ressources humaines va tenir compte, dans sa programmation, de l'existence, des besoins et de la situation économique particulière de nos communautés, de même que de leurs attentes en matière de formation.

**Préparé par**  
**Roger Lavoie, FCFA du Canada**  
**Tél. : (613) 241-7600**